

Instituts de rééducation

Scolariser des élèves au comportement perturbateur ou violent

Présentation du dossier

Jean-Paul ARTIS

Psychologue, formateur au Cnefei

HERVÉ CELLIER

Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Paris X-Nanterre

Où en sont les Instituts de rééducation ?

La nouvelle revue de l' AIS ne pouvait laisser cette question sans réponse d'autant que sont rares, ou dispersés dans des revues spécialisées, les écrits qui tentent d'aborder cette problématique. Des auteurs de champs théoriques différents et d'expériences professionnelles diverses sont ici associés pour composer ce dossier : médecin-psychiatre, psychologues cliniciens, chercheurs en sciences sociales, universitaires des sciences de l'éducation, directeurs d'Institut de rééducation et formateurs d'enseignants spécialisés apportent leur contribution personnelle pour argumenter sur ce thème. Dans celles-ci, à propos des institutions médico-sociales que sont les Instituts de rééducation, se dégagent trois dominantes :

- **la diversité** des situations historiques, des pratiques institutionnelles et des finalités actuelles de formation, d'éducation et de soin,
- **la complexité** de la définition des troubles du comportement et de la conduite, conçus comme des déficiences ou des handicaps sociaux, voire des déviances des enfants et des adolescents qui sont accueillis dans ces institutions,

- **l'évolution des pratiques** institutionnelles est engagée dans ces établissements, rendue nécessaire par les difficultés de la prise en charge de ces publics, et soutenue et encouragée par le dynamisme des directeurs et des divers professionnels œuvrant dans ces institutions.

La diversité est présente à plusieurs niveaux

La répartition de ces institutions sur le territoire français surprend et interroge. En nombre conséquent dans la région bordelaise, elles sont rares en région parisienne et absentes ailleurs. Cette inégale distribution module les décisions d'orientation des commissions compétentes et les choix des parents. L'offre de service et les demandes sont-elles toujours en adéquation avec les missions des IR ?

Pascale Roussel et **Catherine Barral** soulignent, dans leur étude statistique, cette inégale répartition territoriale et le caractère incertain des nosographies affichées et des déficiences reconnues, elles apportent aussi divers indicateurs objectifs des séjours en IR. La nécessité d'un accueil pluridisciplinaire conjoint : thérapeutique, éducatif et scolaire, est indé-

niable pour ces enfants et adolescents lorsque les suivis psychologiques ambulatoires et les soutiens du milieu ordinaire ont échoué. C'est ce que décrit **Michel DeFrance**, à condition, toutefois, que l'établissement qui les accueille – sorte d'oasis dit-il – constitue un cadre soignant soutenu par une véritable coopération pluridisciplinaire. Espace de transition où les enfants peuvent exprimer, symboliser et se libérer des tensions psychiques qui s'exercent en eux.

Cependant, la récurrente question de l'offre de service public demeure présente et confuse. Dans tel IR la majorité des jeunes préparent et réussissent un CAP horticole, tel autre scolarise des adolescents en classes de collège, mais de nombreux ne proposent que des classes internes et ne favorisent pas ainsi l'intégration scolaire, et cependant les CDES s'arrangent avec cet état de fait. **Hervé Cellier** explique que certaines commissions ont mis au point, afin d'éviter les refus systématiques d'admission, des procédures rigoureuses de contractualisation entre elles et les IR. L'enjeu est bien de maintenir un service public alors que les implicites de la figure de l'utilisateur apparaissent alors inspirés d'une vision interactionniste du monde social où, si l'on n'y prend pas garde, au nom du libre arbitre de l'utilisateur, on lui délèguera la responsabilité de l'application du droit en le laissant seul face à la recherche de l'établissement dont il a besoin.

D'un autre côté, chacune de ces structures est inscrite dans une histoire singulière, avec ses fondateurs, ses valeurs et ses ambitions. Des personnages charismatiques ont pesé sur leur existence, des ruptures ou des crises peuvent encore laisser des traces. Ces identités institutionnelles multiples sont matérialisées par des projets d'établissement extrême-

mement variés. Des internats dans des châteaux à la campagne, des appartements en centre ville, ces domiciliations multiples montrent que les modes de résidence n'échappent pas à la diversité. La contribution de **François Delacourt** décrit un cycle dans l'histoire des institutions : élitisme, bureaucratie, fatalisme, et il développe la difficile symbiose à opérer entre le poids d'une histoire institutionnelle, celle de l'IR de La Mayotte en l'occurrence, et un fonctionnement actualisé, conforme aux injonctions réglementaires récentes et susceptible de répondre aux besoins éducatifs des publics d'aujourd'hui.

La complexité réside dans le fonctionnement psychique des enfants et des adolescents accueillis en IR

Certes, des catégorisations des troubles du comportement et de la conduite existent mais elles demeurent insuffisantes parce qu'elles sont seulement composées de manifestations symptomatiques où la compréhension clinique reste absente. Ces manifestations, même si elles sont bien repérées par les professionnels, ne peuvent indiquer le fonctionnement psychique des enfants et des adolescents qui expriment leurs troubles psychologiques par ces symptômes. Aussi la pathologie de ces jeunes est définie en négatif : ni psychotique, ni névrotique, ni déficience intellectuelle ou handicap mental. De plus, ces jeunes ne sont pas vraiment délinquants, ou seulement cas sociaux, ou victimes d'exclusion scolaire. Ils sont désignés *inclassables ou incassables*, inadaptés dangereux pour eux et pour autrui, mais on ne peut se satisfaire de ces dénominations sociologiques. La problématique d'un sujet ne peut être réduite à l'extériorité de ses manifesta-

tions et d'ailleurs les qualifications de *pathologie de la personnalité* ou *d'organisation d'état limite* traduisent bien la complexité à cerner ces problématiques.

Philippe Jemmet évoque l'organisation de la personnalité de ces adolescents souvent marquée par un manque de confiance en eux-mêmes, dans les autres, et une faible capacité à différer. Il explique clairement que l'insécurité interne de ces sujets les entraîne dans une dépendance excessive au monde environnant et ensuite le besoin de contrôler cet environnement par des conduites d'opposition et d'auto-sabotage, constituant alors cette triade pathogène pour eux et pour leur entourage. Des mécanismes intimes qui structurent la personne à l'institution – une machine à tenir les comportements – nous arrivons avec **Claude Brichler** et **Jacques Pain** au tissage des lignes de repères collectifs, de paroles, de jugements qui ne laissent rien passer : les ceintures de comportement sont toujours d'actualité. De la violence, notion juridique, il faut distinguer agression, agressivité. En arrêtant des échelles de la violence, ne faut-il pas concevoir les IR comme des institutions de prévention du comportement, dans le sens de la pédagogie et de la psychothérapie institutionnelles ?

Guy Avaux et **Luc Laurent**, psychologues belges, présentent la catégorie 140 qui correspondrait, à peu près, à celle des troubles du comportement et de la conduite. Elle repose sur des bases cliniques spécifiques correspondant à un handicap psychosocial concret et constituant un enjeu politique actuel en Belgique. Ils rejoignent les précédents auteurs, dans leur approche clinique, en caractérisant ces troubles par des défaillances importantes des processus de subjectivation et de différenciation, et la précarité des capacités transitionnelles.

L'évolution des pratiques est remarquée dans les témoignages des professionnels, mobilisés par des interventions-actions au sein de ces institutions

La demande sociale envers les IR est redoutable ; d'une part, elle est la dernière mesure éducative et thérapeutique avant des passages à l'acte destructeurs, ou évitant des réponses judiciaires répressives, ou la fuite vers la marginalisation et l'errance sociale et leurs risques pour l'individu, et d'autre part, elle est la première étape, nécessaire et dynamique, d'une reconstruction de soi et d'une restauration des liens affectifs et sociaux. Malgré les tensions qui agitent ces institutions, grâce à la diversité et à la qualité des pratiques professionnelles et des projets institutionnels, un grand nombre de jeunes se restaurent psychologiquement et s'inscrivent dans des formations scolaires et professionnelles variées. Les IR promeuvent des modalités de prise en charge thérapeutique, éducative et scolaire, sous formes de parcours individualisés centrés sur la ré-affiliation sociale. Ce sont ces mouvements dans les pratiques qui étayent l'évolution et le dynamisme des Instituts de rééducation.

Dominique Fablet rend compte de ces transformations institutionnelles par une intervention-formation qui consiste à accompagner une équipe de professionnels d'un IR d'une action éducative menée en internat à une action développée en Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (Sessad). Dans un autre registre, **Rémi Casanova**, suite à un événement traumatique survenu dans un institut, présente la méthode de déconstruction des situations violentes. Amenés à produire en formation des courbes de l'intensité des situations violentes, à envisager d'autres possibles de réactions, à agir sur les contextes, les professionnels acquièrent

une posture réflexive face à leur expérience professionnelle douloureuse. C'est sans doute, comme le suggère **Christine Vander Borght** par la médiation de l'écriture, les rituels de la pédagogie institutionnelle, des apports théoriques des intervenants et les jeux de rôle, que se construit un espace commun pour penser en institution les modalités de prise en compte des besoins des publics et permettre à la structure de garder son unité et sa cohérence face aux aléas de la vie institutionnelle. Il faut du temps, mais c'est bel et bien l'enjeu : déculpabiliser pour reconstruire un positionnement professionnel et le maintenir. Face au passage à l'acte des adolescents, qui exportent de la sorte leur violence contre les professionnels, eux-mêmes atteints dans leur fonctionnement personnel et professionnel par ces attaques, **Jacqueline Liégeois** construit et propose des postures : la posture autorité, la posture juste, la posture empathique, en quelque sorte, comment trouver la bonne distance pour des professionnels, située entre le rejet, la fusion et l'effondrement. Car dans les rencontres de ces jeunes au sein des IR, des composantes archaïques sont convoquées : la haine, l'exclusion, le rejet, le dégoût ; elles sont les effets de rencontre avec les troubles de l'autre et pour **Sylvie Canat**, la pédagogie spécialisée doit réfléchir à la dimension du contre-transfert dans les relations entre les enseignants et ces jeunes au sein des classes spécialisées. Diversité, complexité, et évolution des pratiques, le thème est loin d'être épuisé et circonscrit.

La rubrique « Lire, voir, entendre » présente une bibliographie sur des Instituts de rééducation et des troubles du comportement et de la conduite, indispensable pour poursuivre la réflexion.

Aujourd'hui, un nouveau cadre réglementaire se dessine : les Instituts de réédu-

cation pourraient se transformer en Instituts thérapeutiques éducatifs et scolaires en réponse à la demande légitime et opportune des directeurs d'IR rassemblés dans l'Association des instituts de rééducation (l'Aire). Le recentrage sur le triptyque *thérapeutique éducatif et scolaire* prend toute son importance dans le futur sigle ITES. Dans l'intitulé *SCOLAIRE* se profile la question de la scolarisation et des apprentissages scolaires, sociaux et professionnels de ces enfants et de ces adolescents, et précisément, il y a là, sans nul doute, des absences et des zones d'inquiétude.

Dans ce dossier, la pratique pédagogique en IR n'est pas vraiment présentée et argumentée, des auteurs l'évoquent, les directeurs d'établissement, d'autres encore font référence à la pédagogie institutionnelle et à l'analyse du contre transfert, mais cela ne construit pas entièrement une pratique pédagogique en IR. Des données dans l'enquête de **Pascale Rousel et Catherine Barral** interrogent : seulement 15 % des jeunes de plus de 16 ans réussissent à obtenir un diplôme, leurs performances scolaires sont réduites pour beaucoup d'entre eux, les intégrations scolaires demeurent les exceptions ou des expériences individuelles qui ne sont généralisables. Cette question de la scolarisation des enfants et des adolescents auteurs de troubles du comportement et de la conduite, reste en débat, elle relève autant de la responsabilité de l'institution Éducation nationale, de l'accueil de ces publics et de leur prise en compte dans l'école, de l'intégration de ceux-ci dans des classes ordinaires ou des dispositifs d'intégration scolaire, que des directeurs des institutions et des modalités de scolarisation qu'ils mettent en œuvre, ou encore des associations nationales garantes des missions de service public envers ces usagers.